

PECHÉ #7. Police partout, médias nulle part

Loin des règles du métier (vérification des faits et confrontation des sources), la presse paresseuse se contente de copier les discours institutionnels et de relayer les fake news préfectorales. Le « quatrième pouvoir », en panne, participe à l'impunité policière.

C'est une véritable faillite de l'appareil médiatique local. Le 7 mars 2020, pour l'acte 69 des Gilets jaunes, la police blesse gravement au moins 26 personnes en plein centre de Lyon. Le soir même, la presse locale et nationale titrera essentiellement sur les « 24 policiers blessés » et les commerces « **saccagés par les black blocs** ». La palme de l'indécence revient sans doute au *Progrès* qui, sur le coup de 19h, fait réagir les candidats aux municipales à propos de la « *violence qui frappe nos commerces* » (essentiellement des banques). Les pensées du journal (propriété du **Crédit mutuel**), comme celles des candidats, vont aux « familles des vitrines ».

« Pref quotidienne régionale »

A 19h donc, aucune mention du « **carnage** » dans *Le Progrès*. Les deux journalistes présents pour couvrir la manif mentionnent seulement deux blessés parmi les manifestant-es, au milieu d'un récit qui fait la part belle aux « *dégradations* » et autres commentaires préfectoraux sur Twitter. Ce n'est que plus tard dans la soirée que l'article sera mis à jour avec la mention de 20 blessés parmi les manifestant-es. Ce chiffre, repris d'une dépêche de l'AFP, cite une première estimation (basse) réalisée par le Comité le soir-même. Après avoir passé sous silence les faits, la « presse paresseuse » pourra (au mieux) renvoyer dos à dos les blessés des deux « camps », en n'oubliant pas de préciser que la préfecture n'admet, elle, que **3 manifestant-es blessé-es**. Le hic, c'est que la préfecture a omis quelques précisions.

Fake news policières

Le Comité a pu se procurer un document policier : le « PV de contexte » de la manifestation. Seuls deux fonctionnaires sont annoncés comme blessés suite à des jets de projectiles entre 14h et 18h, durée de la manif. Puis, à partir de 18h30, chaque unité procède à de mystérieux « décomptes ». En une heure, 22 nouveaux blessés apparaissent sur le PV. Explication de ce miracle : 14 membres des forces de l'ordre, y compris la commissaire en charge des opérations, se plaignent d' « *acouphènes suite à tirs de mortier* ». La CRS 29 dénombre à elle seule 9 acouphènes, une véritable épidémie, auxquels s'ajoutent un « choc au genou droit » non expliqué, un « talon d'Achille pied gauche » (la simple mention d'une partie du corps valant certificat de blessure) et une « douleur cervicale ». Au total, seuls 6 d'entre eux allèguent avoir été victimes de tirs de projectiles. Contrairement aux 26 blessures recensées par le Comité du côté des manifestant-es, aucune n'est grave. Mais peu importe : la com' préfectorale a fait son chemin. Pour Nicolas Kaciaf, maître de conférences à Sciences Po Lille, ce type de situation peut renvoyer au « *pouvoir de certains acteurs sur la production de l'information* ». « *Ce pouvoir se traduit par la capacité à faire dire aux journalistes ce qu'ils souhaitent, mais aussi dans la capacité à inhiber la publicisation de certaines informations* », analyse ce spécialiste des médias.

Défaite des faits

L'ampleur de la déroute journalistique du 7 mars est certes exceptionnelle. Mais la reprise du discours officiel sans vérification constitue malheureusement une habitude. Le 1^{er} mai 2021, *Le Progrès* cite

7 fois le fil Twitter de la préfecture (source de vérité visiblement incontestable) dans son article de 4000 signes. Il a pourtant dépêché une journaliste et un photographe sur place. Résultat : mention de 27 policiers blessés, quand le récit du « PV de contexte » n'en cite que deux. Mieux : le 16 janvier 2021, lors d'une manifestation contre la loi sécurité globale (LSG) partie de Villeurbanne, [France 3](#) annonce sans sourciller : « *environ 1500 personnes ont participé à cette marche qui les a conduit jusqu'à la place Bellecour* ». Problème : bloqués par la police, les manifestant-es n'ont jamais pu atteindre le centre-ville. Avec une moyenne de plus d'une grenade lacrymogène par minute, la police n'aura pas enfumé que les manifestant-es...

Chroniqueur judiciaire ou policier-journaliste ?

Février 2021. Richard Schittly, journaliste vedette du *Monde* à Lyon, [rend compte](#) du procès des policiers poursuivis pour le tabassage d'Arthur, le 10 décembre 2019. Il reprend le chiffre préfectoral de « *22 policiers et 3 manifestants blessés* », sans préciser qu'aucun des fonctionnaires n'ira aux urgences, contrairement aux trois manifestants. En dépit des images-preuves qui [tournent en boucle sur la toile](#), le « journal de référence » présente Arthur comme une victime de violences policières « *présumées* ». Le journaliste raconte l'agression : « *Une vidéo montre un groupe de la BAC acculé contre un mur [...] avec des syndicalistes CGT qui tentent fermement de dissuader les manifestants d'aller au contact. On distingue la silhouette d'Arthur Naciri qui les contourne, se faufile et s'approche des policiers, avant d'être happé par un fonctionnaire* ». Les nombreux policiers présents dans la salle d'audience, auxquels le journaliste n'a cessé de serrer les mains, lui ont-ils suggéré cette version ? Non, répond-il : « *J'ai tout simplement visionné la vidéo et j'ai essayé de la décrire au plus près de la réalité* ». Pourtant, même l'IGPN produit une version plus favorable à la victime. L'enquête conclut : alors que « *la physionomie des lieux était plutôt calme* », Arthur « *avait dû contourner* » les policiers. Au moment de son agression, il était en train d' « *applaudi[r] aux propos [d']un syndicaliste* ». Conclusion : ou *Le Monde* assume des partis-pris pro-police, ou il se préoccupe peu de la qualité des informations publiées par ses correspondants.

« Impunité médiatique »

La situation est d'autant plus problématique que, comme le souligne Nicolas Kaciaf, il existe une forme d' « *impunité médiatique* ». « *Lorsque certains groupes ou individus peuvent se soustraire aux règles communes, et donc échapper aux sanctions associées à leur transgression, c'est d'abord parce que leurs déviances échappent à la visibilité publique* », explique le sociologue. A l'instar du journaliste vedette, les médias se sont largement intéressés au tabassage d'Arthur par la BAC. Mais pour parler de quoi ? Pour l'instant, le cœur politique du dossier est resté sous les radars : le chef d'état-major de la police lyonnaise, chargé entre autres du « pôle déontologie », a [menti à l'IGPN et couvert les agresseurs de la BAC](#). En décembre 2020, le Comité [révèle](#) la contradiction entre un PV de la police (qui affirme ne pas connaître l'origine des blessures d'Arthur) et la [vidéo](#) qui prouve le contraire. Conséquence : mutisme dans les rédactions !

Dans un [reportage](#), France 3 interroge brièvement le « *silence de la hiérarchie* » mais ne revient pas sur les faits. Un membre de la chaîne, questionné par le Comité à l'époque, explique que la police ayant refusé de communiquer, la rédaction ne veut pas évoquer le sujet. Il suffit donc à la préfecture de se taire pour que France 3 en fasse de même : courage, fuyons ! En février 2021, la chaîne finira par revenir [plus en détail](#) sur le sujet, mais toujours sous la forme interrogative, en dépit des faits en sa possession. [Rue89Lyon](#) mentionne le PV de police, mais ne le confronte pas à la vidéo qui prouve qu'il est lacunaire. Faute de temps pour creuser le sujet, *dixit* la rédaction. Seule [l'AFP](#) relève et affirme (discrètement) la contradiction entre les deux documents.

Faire « l'actu », ou la subir ?

Les autres rédactions, au premier rang desquelles *Le Progrès*, resteront totalement muettes sur l'affaire. Une journaliste du quotidien régional défend sa rédaction : « *Il n'y a pas de censure ou de consigne, c'est juste que personne ne s'est emparé de l'affaire. Il faut dire qu'il y a eu [...] un plan social il y a deux ans. Les journalistes des faits divers ne sont plus que trois contre six auparavant* ». Il reste que, même effectués par défaut, ce sont bien des choix rédactionnels qui sont en cause : Rue89Lyon, qui a la plus petite rédaction, est aussi le journal qui a couvert le sujet de la façon **la plus complète**. Nicolas Kacif pointe encore un autre mécanisme susceptible de contribuer à l'autocensure : « *beaucoup de journalistes restent prudents parce qu'ils craignent une rupture des relations avec les sources institutionnelles – qui, dans le cas de la police, sont d'autant plus précieuses qu'elles sont loquaces, et qu'elles permettent d'alimenter régulièrement les rubriques 'fait divers'* ».

Le plus remarquable dans l'affaire Arthur, c'est que plusieurs journalistes ont eu accès au dossier de l'enquête, et donc à l'audition du commissaire menteur. Mais aucun n'a pour l'heure raconté cette histoire. « *Pour nous, c'est trop tôt pour parler de ça, on pourra le faire quand ce sera débattu à l'audience, il faut qu'on le rattache à une actu* », explique une journaliste de France 3. Le problème, c'est que la justice, focalisée sur la responsabilité des auteurs des coups, risque fort de passer l'échelon hiérarchique sous silence... le jour, d'ailleurs, où elle se prononcera ! Depuis décembre 2019, l'affaire attend donc patiemment qu'un média s'en empare. Pendant ce temps, le commissaire menteur continue de jouer au déontologue. Merci qui ?